



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Monsieur
Johnatan Bonnaz
Conseiller général
Rte des Iles 30
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Conseil municipal

Vétroz, le 11 juin 2026

Réponse au postulat relatif à la construction de deux vestiaires supplémentaires et la création d'un local matériel intégré

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons au postulat du 15 décembre 2025 déposé par vos soins, ainsi que par les cosignataires, relatif à la construction de deux vestiaires supplémentaires sur le site des Plantys, idéalement dans la continuité du bâtiment existant, ainsi qu'à la création d'un local matériel intégré destiné à remplacer le container provisoire actuel.

Dans ce contexte, conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil général, vous trouverez ci-après, dans le délai de six mois, le rapport du Conseil municipal assorti de ses conclusions.

A titre liminaire, le Conseil municipal partage le constat des postulants quant à l'inadéquation des infrastructures actuelles, notamment au regard de la croissance des activités du FC Vétroz et de l'utilisation accrue des installations sportives.

Afin de répondre à la demande d'étude formulée dans le postulat, l'administration communale a sollicité plusieurs bureaux d'architectes en leur demandant de remettre des offres portant sur la rénovation des vestiaires existants, l'agrandissement du bâtiment (incluant la création de deux nouveaux vestiaires et d'un local de rangement), ainsi qu'une approche globale intégrant l'ensemble des travaux.

Trois bureaux ont répondu à cette demande. Il ressort de l'analyse des offres que celles-ci présentent des écarts importants, malgré un appel d'offres identique, ce qui s'explique par des approches méthodologiques différentes et des périmètres de prestations variables.

Ainsi, ADA Architecture Sàrl (Vétroz) propose des honoraires de CHF 32'970.50 TTC pour la rénovation, CHF 38'375.50 TTC pour l'agrandissement et CHF 70'805.50 TTC pour une approche globale.

Arco-projets Sàrl (Conthey) présente des montants de CHF 7'000.00 TTC pour la rénovation, CHF 4'000.00 TTC pour l'agrandissement et CHF 39'000.00 TTC pour le projet global, ces montants étant toutefois à considérer comme indicatifs.

Pour sa part, le bureau LEVEL UP (Sion) retient une approche fondée sur un pourcentage du coût des travaux, établi sur la base d'un devis récapitulatif par CFC (Code des frais de construction), soit :

- honoraires architecturaux de 11% du devis récapitulatif par CFC (estimé à CHF 484'300.00) pour la rénovation du bâtiment existant (vestiaires et locaux techniques), soit CHF 42'500.00 TTC ;
- honoraires architecturaux de 13% du devis récapitulatif par CFC (estimé à CHF 584'300.00) pour l'agrandissement du bâtiment existant (ajout de deux vestiaires et d'un local de rangement), soit CHF 62'179.00 TTC ;
- honoraires architecturaux pour l'ensemble du projet (rénovation et agrandissement), estimés à CHF 104'679.00 TTC.

Ces différences s'expliquent notamment par le degré de détail des prestations proposées, les hypothèses techniques retenues ainsi que la méthode de calcul des honoraires.

A cet égard, il convient de relever que les bureaux ADA Architecture Sàrl et Arco-projets Sàrl présentent essentiellement des offres portant sur leurs honoraires, établies sur la base d'estimations globales.

Le bureau LEVEL UP, pour sa part, a structuré son offre sur la base d'un devis récapitulatif par CFC, permettant une ventilation des coûts, une meilleure transparence et une appréciation plus fine des variantes.

Les éléments recueillis mettent en évidence la possibilité de développer le projet selon plusieurs variantes, allant d'un scénario à budget contraint à une approche plus durable, ainsi que des coûts de travaux variables en fonction du niveau de prestations et de sécurité technique retenu. Ils révèlent également la présence d'incertitudes liées à l'état du bâtiment existant, notamment s'agissant des installations techniques et de la structure, ce qui nécessite des analyses complémentaires.

Il en résulte que les montants actuellement disponibles doivent être considérés comme des estimations préliminaires, appelées à évoluer en fonction des choix qui seront arrêtés.

En parallèle de cette étude et des demandes d'offres, nous avons pris connaissance, par l'intermédiaire de la commune de Leytron, de la possibilité de réaliser une variante avec des vestiaires préfabriqués, pour un coût d'environ CHF 30'000 à CHF 35'000 par

module. Ces derniers sont déjà en service à Leytron et ont été inaugurés lors du tournoi de l'UBS Football Cup à la fin du mois d'avril 2026.

Chaque module est constitué de deux conteneurs : le premier comprend un vestiaire, tandis que le second regroupe les sanitaires ainsi qu'un espace douche. Les coûts mentionnés ci-dessus comprennent la réalisation des socles en béton, la fourniture des deux conteneurs, leur livraison et leur installation, ainsi que l'exécution des raccordements nécessaires.

La commune de Leytron nous a transmis les documents attestant de la réalité des montants annoncés.

En conclusion

Le Conseil municipal considère que le besoin en infrastructures supplémentaires est avéré et que les analyses menées à ce stade confirment la faisabilité du projet, tout en mettant en évidence des incertitudes techniques et financières nécessitant des approfondissements des projets.

Les démarches entreprises répondent à la demande d'étude formulée dans le postulat, en permettant de disposer de premiers éléments relatifs aux variantes et aux coûts.

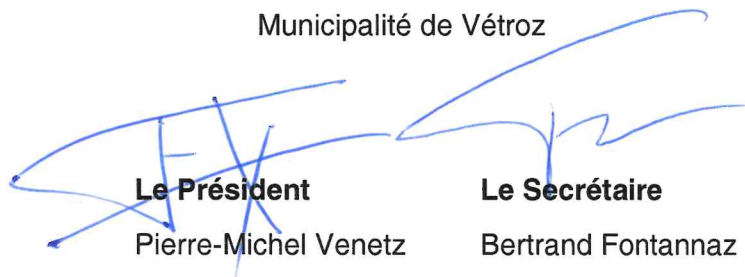
Compte tenu des enjeux financiers liés à un tel projet et dans une telle perspective, le Conseil municipal va prioriser les investissements et arriver avec un projet complet dans le cadre du budget 2027 (ou ultérieur) en fonction des priorités d'investissements qu'il définira. Le Conseil général sera bien entendu consulté sur le projet via une commission et le processus budgétaire usuel.

Dans cette perspective, le Conseil général serait bien entendu consulté sur le projet via une commission et le processus budgétaire usuel. Il pourra notamment se déterminer sur l'orientation à donner à la suite des études, en lien avec les différentes approches présentées.

Le Conseil municipal se tient à disposition pour engager, le cas échéant, les démarches complémentaires nécessaires à l'élaboration d'un préavis complet, comprenant le projet retenu, son financement et son calendrier de réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Pierre-Michel Venetz

Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz